

CONSEIL D'ÉCOLE DU 7 JUIN 2019

Le Conseil d'école s'est réuni le vendredi 7 juin 2019 à 18h00.

Membres présents:

Mme Legay, directrice

Mmes Moehrlé, Deveaux, Thouron, et M. Deveaux, enseignants

Mme Morineau, ATSEM

Mme Courcot, Maire

M. Herrero, adjoint au Maire

Mmes L'Hostis, Tinel et Caviglioli, représentants de parents.

Mme Jousse, DDEN

Membres excusés:

Mme Mazari, Inspectrice

Mmes Dubois, Delafosse et M. Lemanier, représentants de parents

Mme Cartel, enseignante en classe de découvertes

Ordre du jour:

- Effectifs de rentrée 2019 et répartition
- Hygiène, sécurité et équipements
- Vie scolaire
- Questions diverses

Effectifs de rentrée 2019:

PS: 17

MS: 20

GS: 24

CP: 23

soit 183 élèves pour la rentrée 2019.

CE1: 25

CE2: 22

CM1: 27

CM2: 25

Il est proposé de garder l'organisation pédagogique suivante : 8 niveaux purs.
La directrice précise qu'elle demandera aux mairies de Raffetot et Nointot, courant novembre, les prévisions pour la rentrée 2020.

Les représentants de parents informent le conseil qu'un projet de 120 logements est prévu sur Raffetot dans un futur proche. Les effectifs pour la rentrée 2021/2022 pourraient fortement augmenter.

Hygiène, sécurité et équipements:

Hygiène :

- Les PAI actuels sont en cours de renouvellement pour préparer la prochaine rentrée.
3 PAI allergies alimentaires
7 PAI asthme
1 PAI traitement médical au long cours

Tous les PAI seront transmis en mairie qui a la charge des temps péri-scolaires (cantine et garderie)

- La directrice demande à ce que les distributeurs de papier toilette soient vérifiés et changés quotidiennement. Mme le Maire précise que cela a déjà été demandé au personnel mais le redira.

Sécurité :

- La directrice demande à la mairie de bien vouloir revoir les heures de passage des livreurs pour la cantine. En effet, ceux-ci traversent la cour avec des chariots chargés notamment pendant la récréation du matin. (risque de chutes sur les pieds des enfants)
La municipalité va redemander aux sociétés de faire leurs livraisons avant 10h00.

- Les parents s'interrogent sur la sécurité dans la classe de Mme Téqui notamment en cas d'évacuation incendie. Cette classe est la plus petite de l'école et 25 élèves l'occupent. Tous les élèves auront-ils le temps de sortir ?

La directrice précise que lors des exercices d'évacuation incendie ni les enseignants ni les élèves ne sont prévenus, ils agissent donc sans savoir si c'est réel ou si c'est un exercice. Les temps d'évacuation lors de ces exercices sont inférieurs à 4 min.

Il y a 2 ans, la municipalité avait proposé à la collègue d'installer sa classe dans le bungalow suite à la fermeture de la neuvième classe mais la collègue n'avait pas souhaité changer de classe. La BCD est maintenant installée dans le bungalow.

Les parents demandent si un contrôle sécurité est fait avec les pompiers. La municipalité répond que non car il n'est pas obligatoire pour l'école mais tous les contrôles obligatoires sont réalisés (électricité, système d'alarme incendie et extincteurs)

Équipement :

- La directrice remercie la municipalité qui a alloué un budget investissement de 1500 € pour finir d'équiper les classes élémentaires en vidéo projecteurs et enceintes de qualité pour les PC de classe.
- Les représentants de parents demandent à la municipalité si la rénovation du bureau de la directrice est prévue car c'est là que la directrice reçoit les parents et cela ne montre pas une belle image de l'école. Le bureau est dans l'état depuis presque 20 ans. La municipalité répond que toutes les fenêtres de la classe de CP vont être changées cet été et que donc il faut attendre au moins l'an prochain pour d'éventuels travaux.
- Une liste de petits travaux de maintenance des classes sera transmise à la mairie en fin d'année scolaire.

Vie scolaire:

- Lutte contre l'absentéisme scolaire :
Les absences sont notifiées par demies journées dans le registre d'appel de chaque classe.
Pour rappel, au-delà de 4 demies journées d'absence non justifiées dans le mois, une information est faite à Mme l'Inspectrice. Il est rappelé que les départs en vacances sur le temps scolaire sont à proscrire. Les leçons ne seront jamais données à l'avance en cas d'absence prévue et il est de la responsabilité des parents de récupérer le travail non effectué.

- Course d'orientation au bois du Vivier de Bolbec
Les CE2 participeront le 28 juin
Les CM1 participeront le 27 juin
Les CM2 participeront le 04 juillet
Les enfants réinvestissent ainsi le cycle « course d'orientation » dont ils ont bénéficié pendant l'année avec l'enseignante et l'intervenant EPS

- Sorties scolaires pédagogiques :
Les enfants ont travaillé en amont et en aval de leur sortie. Les sorties sont définies en fonction des projets de classe ou de cycle.
 - 20 mai : 3 maternelles Ferme d'Epaville MONTIVILLIERS
 - 9 mai : CE2 Parc de CLERES
 - 13 mai : CP et CE1 Château de CREVECOEUR EN AUGES
 - 28 juin : CM1 Port et Musée Dubocage LE HAVRE
 - 02 juillet : CM2 Musée des antiquités et rallye ROUEN

- Projet d'école :
3^{ème} année du projet d'école
Toutes les classes vont travailler sur l'éco-citoyenneté et le développement durable.
Nous travaillerons également à l'amélioration et au renforcement des relations école/partenaires.
Quelques actions sont à l'étude.
Le projet musique avec l'intervenant pour les classes élémentaires a été construit sur ce même thème.
L'intervention du service de rudologie de la CVS n'a pas pu avoir lieu cette année (intervenant malade). Nous redemandons l'intervention pour l'an prochain puisque nous serons dans notre thème.

- Classe de découvertes :
Les 20 élèves de CM2 sont partis lundi 3 juin matin pour une Classe Océan en Loire Atlantique à BATZ-SUR-MER d'une durée de 5 jours.
Le bilan est très positif. Retour vendredi 7 juin.
Les parents ont été informés toute la semaine (textes et photos) via le site « On donne des nouvelles »
- Actions au profit de la coopérative scolaire (financement des sorties) :
 - Photos de classes : bénéfice \approx 800 €
 - Étiquettes au nom de l'enfant : très peu de commandes pour l'instant. Il faut un minimum de 30 commandes pour lancer l'action. Un mot de rappel a été distribué. Date limite de commande lundi 10/06/2019.

A partir de la rentrée prochaine, seules les informations en provenance de l'école, de la mairie ou de l'ANDEL (association pour la classe découvertes des CM2) transiteront par les cahiers de liaison des enfants.

- Fête de l'école :
Les enfants de toutes les classes présenteront des chants et des danses **samedi 22 juin de 14h00 à 15h45**.
A 15h45, remise des calculatrices aux élèves de CM2 par Madame le Maire de Nointot et M. le Maire de Raffetot et remise des livres du Ministère de l'éducation nationale par la directrice et l'enseignante.
De 16h00 à 18h00 kermesse (installation le matin de 9h00 à 12h00).

Questions diverses:

→ Question écrite reçue par les parents :

Le courrier reçu est signé mais n'indique pas de nom.

La question est : « Est-ce normal et pédagogique que l'ATSEM de Petite Section prive les enfants de leurs doudous pendant la sieste ? »

Mme Morineau, ATSEM, précise que le doudou est pris et posé au pied du lit quand l'enfant ne se calme pas ou empêche les autres de s'endormir.

La directrice note qu'un enfant qui ne s'endort pas au bout d'une vingtaine de minutes ou qui dérange les autres doit retourner dans sa classe avec son enseignante. La sieste n'est pas obligatoire, elle doit être proposée aux enfants qui en ont besoin.

- Sécurité : Les parents constatent à nouveau que le gros bloc de pierre est toujours devant l'école. Certains enfants montent dessus et risquent de se blesser. La municipalité informe qu'il est là pour empêcher la circulation des deux roues.
- Objets dangereux : Les parents demandent s'il est possible de refaire passer une information concernant les objets dangereux à l'école. Il semblerait qu'un élève soit venu en classe avec un briquet.
- Les représentants de parents proposent à la municipalité de construire un auvent à la barrière à l'entrée de l'école afin des protéger des intempéries la personne qui est à la grille le matin et le midi aux entrées de classes.
- Concernant le manque de civisme des parents qui ne préviennent pas de l'absence de leur enfant à la garderie (le soir ou le matin), il avait été fait un rappel écrit par la mairie indiquant qu'il y aurait une pénalité de 12 €. Les représentants de parents trouvent que cette pénalité est un peu chère et que le système de garderie n'est peut-être pas assez souple. Les parents sont d'accord sur le principe d'une « pénalité ou amende » mais peut-être pas pour un montant si élevé. Ils précisent que l'école fonctionne bien, avec une bonne ambiance et une équipe enseignante stable et ils apprécient le côté familial de l'école. Ils se demandent donc si ce montant ne ferait pas fuir certaines familles vers d'autres écoles. La municipalité indique qu'aucune pénalité n'a pour l'instant été appliquée. Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.
- Concernant la garderie du soir, les parents demandent si les élèves qui ont des devoirs peuvent les faire avant de rentrer chez eux dans un endroit calme. La mairie précise que la capacité d'accueil est de 25, qu'il n'y a qu'une personne (donc pas de possibilité de faire deux groupes dans des espaces différents) mais que les enfants qui le souhaitent peuvent utiliser les bureaux mis à leur disposition dans la salle. L'aide aux devoirs n'est pas prévue.

La séance est levée à 20h00.